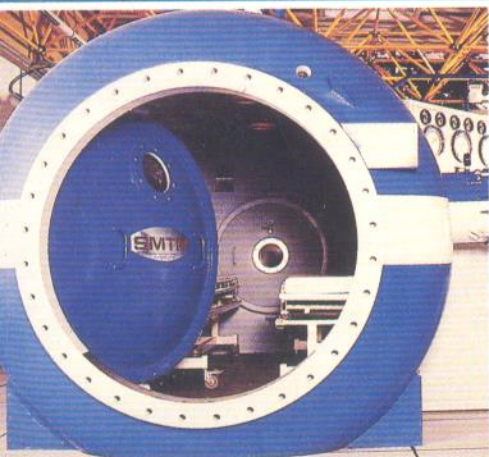


*Jus Waudin*

# TRAVAUX EN MILIEU HYPERBARE

Mesures particulières de prévention





# TRAVAUX EN MILIEU HYPERBARE

**Mesures particulières de prévention**

Edition  
JUN 1992

---

# SOMMAIRE

	Pages
<b>Décret n° 90-277 du 28 mars 1990</b> relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare .....	5
<b>Arrêté du 28 janvier 1991</b> définissant les modalités de formation à la sécurité des personnels intervenant dans des opérations hyperbares .....	11
ANNEXE I. - Liste indicative des activités exercées en hyperbarie .....	13
ANNEXE II. - Objectifs de formation .....	13
ANNEXE III. - Liste des diplômes visés à l'article 2 du présent arrêté .....	16
<b>Arrêté du 28 mars 1991</b> définissant les recommandations aux médecins du travail chargés de la surveillance médicale des travailleurs intervenant en milieu hyperbare .....	17
ANNEXE. - Modalités de la surveillance médicale des travailleurs .....	17
<b>Arrêté du 20 août 1991</b> fixant les conditions de dérogation à l'âge limite pour postuler au certificat d'aptitude à l'hyperbarie .....	21
<b>Arrêté du 15 mai 1992</b> définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail en milieu hyperbare .....	23
ANNEXE I. - Définitions .....	27
ANNEXE II. - Procédures d'intervention pour des plongées à l'air comprimé ou avec un mélange à base d'azote .....	33
ANNEXE III. - Procédures d'intervention pour des plongées aux mélanges à base d'hélium .....	87
ANNEXE IV. - Procédures d'intervention en air comprimé sans immersion effectuées dans le cadre de la mention C .....	367
ANNEXE V. - Procédures d'intervention en air comprimé sans immersion effectuées dans le cadre de la mention D .....	373
ANNEXE VI. - Recompression d'urgence .....	399

La présente brochure reprend les dispositions applicables dans les établissements et sur les chantiers dans lesquels les travailleurs sont appelés à intervenir à une pression supérieure à la pression atmosphérique locale.

Ces travailleurs sont soumis à l'obligation d'obtention d'un certificat d'aptitude à l'hyperbarie, qui précise notamment la mention A, B, C ou D relative à l'activité pratiquée : activités de scaphandriers, autres activités subaquatiques, activités d'hyperbariste médical, autres activités d'hyperbariste.

Un livret individuel est remis à tout travailleur titulaire de ce certificat d'aptitude à l'issue d'une formation initiale.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage :

- *Les modalités de formation à la sécurité des personnels.*
- *La liste des activités exercées en hyperbarie.*
- *Les recommandations aux médecins du travail chargés de la surveillance médicale des personnels.*
- *La définition des procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail, destinées à garantir la sécurité et la santé des travailleurs, en fonction des méthodes et des tables de décompression disponibles.*



DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, RUE DESAIX, 75727 PARIS CEDEX 15

RENSEIGNEMENTS : TÉL. : (16-1) 40 58 76 00 - TÉLÉCOPIE : (16-1) 40 58 77 80  
ISBN 2-11-073322- 5 - ISSN 0767-4538

N° 1636 - PRIX : 200 F.